

CR du Conseil de l'école doctorale du 15 octobre 2019

Salle des séminaires, Collège doctoral européen

Présents : (cf. liste d'émargement).

Excusés : Régine Battiston (UHA)

Absents : Marie-Frédérique Bacqué (Sulisom), Vincent Dubois (SAGE), Maurice Carrez (DynamE)

Secrétaire : Michel Koebel (E3S)

Approbation du PV du Conseil du 11 juin 2019.

1. Informations

→ Les directeurs d'UR doivent rappeler aux doctorants que la réunion de rentrée est obligatoire pour les 1^{ère} année et les 2^{ème} année qui ne sont pas venus l'an dernier.

→ 52 nouveaux doctorants retenus cette année. Chiffre en hausse. Certains encore en attente d'inscription. 350 doctorants en tout –à confirmer- (en terme d'effectifs, 2^{ème} ED après science et vie).

→ Les doctorants soutenant avant fin décembre obtiennent –sur demande- une prolongation de leur inscription sans frais d'inscription.

Contrats doctoraux obtenus pour l'ED : 15 au total

→ 9 contrats doctoraux d'établissement

→ 3 contrats régionaux (LPC, SULISOM, AMUP)

→ 1 contrat Idex (Arche)

→ 1 contrat fléché Ministère de l'Intérieur « radicalisation » (SAGE)

→ 1 contrat fléché « ENS » (Arche)

→ CIFRE en cours + contrat doctoral CNRS (SAGE)

Financements spécifiques liés à des cotutelles (programme doctoral international = PDI) - Pour le logement et la mobilité des doctorants. 3 candidats au PDI dans notre ED (doctorants en co-tutelle) et 2 ont été retenus (LISEC et ARCHE)

Divers

Roberto Fasino, personnalité extérieure du Conseil de l'ED (Chef du secrétariat de la Commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias, Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe) a démissionné pour raisons professionnelles. Il faudrait le remplacer. W. Gasparini lance un appel à candidatures via les membres du Conseil.

Un recours gracieux d'une candidate refusée en commission dérogatoire – (pour absence de mémoire de recherche). Le recours a été transmis à la présidence de l'unistra.

2. Comité de suivi de thèse (CST)

Globalement, la date limite du retour des rapports de CST 31 mai a été respectée.

Depuis cette année, les directeurs d'unité doivent centraliser (et vérifier) les documents avant transmission à l'ED : une nette amélioration est perceptible.

Une unité doit faire des efforts supplémentaires l'an prochain (nombreux retards).

Calendrier pour 2020 :

Retour de l'état d'avancement de la thèse au directeur de thèse (à partir de la 2^e année de thèse) : **21 mars au plus tard**. Bilan des formations suivies également.

Organisation des CST : **avant le 25 mai**.

Rappel de la composition des CST : 2 membres dont au moins un HDR et un extérieur à l'UR. Le directeur de thèse peut y participer, mais il doit se retirer pendant un certain temps. Idem pour le doctorant, qui doit se retirer pendant une partie du CST.

Remise du rapport à l'ED **par le DU : au plus tard le 31 mai**.

L'autorisation de réinscription se fait jusqu'au 24 juin (vérification par le directeur de l'ED et Pascale Merlin).

Date prévisionnelle de soutenance : à renseigner sur le rapport de CST à partir de la 3^e année (au plus tard à la 4^e année).

3. L'accès au doctorat : rappels

Il serait utile de fournir aux DT une *check list* à partir du 1^{er} contact avec un candidat aux études doctorales. M. Gasparini rédigera un tel document à l'attention de tous les HDR de l'ED, afin de vérifier, avant d'accepter le postulant, qu'il réponde bien aux conditions d'admission. Il faut, dans l'ordre, obtenir l'accord du directeur de thèse, du directeur d'unité, du directeur de l'ED et enfin de la VP Recherche et formation doctorale

L'inscription se fait en deux étapes (sauf CIFRE où l'inscription peut se faire en cours d'année à condition de respecter les conditions d'admission et d'informer le secrétariat de l'ED avant le 25 septembre que la procédure CIFRE a été lancée)

1) Demande d'admission : du 1^{er} septembre au 25 septembre. Les candidats de M2 doivent soutenir leur mémoire suffisamment tôt.

Un problème est soulevé par l'AMUP (INSA/ENSAS) : une seule session, avec un jury début octobre seulement. Après discussion, est acceptée l'idée qu'avant le 25 septembre, une attestation provisoire d'obtention de diplôme (signée par le responsable du Master) en indiquant les notes (note globale de M2, de chaque semestre + note obtenue au mémoire) – et qui sera suivie par la confirmation de ces éléments juste après la tenue du jury du Master considéré – permet exceptionnellement de faire une demande d'admission tout de même (mais avant le 25/9).

La demande d'admission en doctorat pour notre ED s'achève le 25 septembre.

2) Inscription administrative doit être achevée le 31 octobre. Attention à ne pas attendre la fin octobre pour présenter sa candidature.

4 voies d'accès

1) Concours doctoral d'établissement

2) Les autres concours (contrats régionaux ; autres concours : CIFRE, Idex...).

3) Accès direct sans concours, avec ou sans financement (mais ressources obligatoires)

4) Voie dérogatoire (notamment candidats ayant un diplôme étranger, et candidats n'ayant pas atteint le 14/20 mais ayant entre 13 et 14 à l'année de M2 à chaque semestre).

Discussion sur les conditions d'admission (voir ces conditions sur le site de l'ED519) et notamment le mémoire.

Qu'est-ce qu'un « mémoire de recherche »... Quels critères ? Quel socle commun ?

En conformité à l'arrêté de 2016, il faut pouvoir évaluer/apprécier l'aptitude à la recherche du candidat

Proposition du directeur de l'ED et discutée collectivement :

- Une production écrite personnelle originale
- Un état de l'art du sujet traité
- Une problématique
- Un recueil de données ou de sources à partir d'une méthode de recherche des SHS
- Un traitement des données et une présentation des résultats
- Une bibliographie

En fonction des spécificités des masters, ces critères devraient pouvoir être légèrement adaptés (cf. problème en architecture).

Ces critères seront décidés au prochain conseil pour laisser le temps aux responsables de master et aux directeurs d'unités de vérifier la compatibilité de ces critères par rapport à leurs masters d'ici la prochaine réunion du conseil et de faire remonter leurs remarques.

4. Rentrée de l'école doctorale et formation doctorale 2019/2020

La réunion de rentrée de l'ED aura lieu le 19 novembre 2019.

Obligatoire pour les nouveaux doctorants et les 2^e année qui n'ont pas pu venir l'an dernier.

Présence de l'historien Gérard Noiriel (EHESS) pour la conférence d'ouverture de l'année doctorale (14h-16h).

L'info peut être transmise aux étudiants de Master intéressés.

20 novembre 10h : petit déjeuner à la BNU pour les doctorants nouvellement arrivés à Strasbourg (visite de la BNU, ressources numériques, RV individuels avec les doctorants par des conservateurs).

Offre de formation 2019-2020 : les formations disciplinaires proposées par l'ED se trouvent sur le site, rubrique « Doctorants »

La 3^e Journée doctorale du Grand Est aura lieu à Reims le 28 avril 2020 sur le thème du « travail ».

Élection des représentants doctorants : 27 avril 2020. Pour attirer le maximum de doctorants, il est proposé d'organiser, avec les élus doctorants, un séminaire sur l'après thèse et l'insertion professionnelle des docteurs en SHS (en invitant des anciens doctorants recrutés dans différents secteurs professionnels).

5. Calendrier des prochaines réunions

Contrats doctoraux Région : cf. message de Pascale Merlin (13 novembre). Réunion du conseil scientifique le 3 décembre 2019 à 14h. Nouveauté : il faut un mini-rapport du rapporteur (pas seulement une note).

Prochain bureau : **29 janvier 2020 8h30-10h15**. Demandes d'aides financières doctorants (colloques et terrains).

Prochain conseil de l'ED : **29 janvier 2020 10h15-12h30**.

Dernière réunion du conseil : **17 juin 2020 à 9h00**. Puis on enchaîne avec la commission dérogatoire (bureau) **vers 11h ou 11h30**

Concours des contrats doctoraux d'établissement : **6 et 7 juillet 2020**.